



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2022-090

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2022

Sommaire

Direction départementale de la sécurité publique de la Charente / Secrétariat DDSP

16-2022-08-01-00004 - Arrêté donnant subdélégation de signature à M. le commissaire de police David Noireault, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Charente (1 page)

Page 3

16-2022-08-01-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Bruno GALLOT, directeur départemental de la sécurité publique, en faveur des personnels de direction (1 page)

Page 5

Direction départementale de la sécurité
publique de la Charente

16-2022-08-01-00004

Arrêté donnant subdélégation de signature à M.
le commissaire de police David Noireault,
directeur départemental adjoint de la sécurité
publique de la Charente

Arrêté
donnant subdélégation de signature à M. le commissaire de Police David NOIREAULT
Directeur départemental adjoint de la Sécurité Publique de la Charente

Le directeur départemental de la sécurité publique de la Charente

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 donnant délégation de signature à M. Bruno GALLOT, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique, en matière de sanctions du premier groupe et en matière de conventions;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. David NOIREAULT, commissaire de police, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Charente, à l'effet de signer :

- les sanctions du premier groupe prononcées à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps d'encadrement et d'application et des adjoints de sécurité,
- les conventions concernant le remboursement des prestations assurées par les fonctionnaires de police pour le compte de tiers.

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée à Mme la Préfète et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le / 1 AOUT 2022

Le commissaire divisionnaire
Directeur départemental de la sécurité publique

Bruno GALLOT



Direction départementale de la sécurité
publique de la Charente

16-2022-08-01-00003

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire de M.
Bruno GALLOT, directeur départemental de la
sécurité publique, en faveur des personnels de
direction

Arrêté
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
de M. Bruno GALLOT, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente,
en faveur des personnels de la direction

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Charente,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 modifié portant création et organisation de directions départementales de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° U10435380179059 du 20 octobre 2020 relatif à la prise de fonctions de M. Bruno GALLOT, commissaire divisionnaire de police, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de la Charente à compter du 2 mai 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 donnant délégation de signature à M. Bruno GALLOT en matière d'engagement juridique et de signature des pièces de dépenses de la Direction Départementale de la Sécurité publique de la Charente ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} août 2022, une délégation de signature est consentie aux fonctionnaires suivants placés sous l'autorité du directeur départemental de la sécurité publique de la Charente pour signer, en son nom, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du service :

- M. David NOIREAULT, commissaire de police, directeur départemental adjoint,
- M. Stéphane GAGNAIRE, attaché d'administration de l'Etat, chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de la Charente. Ce fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Mme Isabelle ARNAUDEIX, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef SGO. Cette fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Mme Céline CHOTYS, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, agent de la cellule budget, validant dans le cadre des outils CHORUS. Cette fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Mme Marine BERLIN, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, agent de la cellule budget validant dans le cadre des outils CHORUS. Cette fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Sont également titulaires d'une carte achat à leur nom propre : le brigadier de police Laurent CABAR et l'adjoint technique Cédric BARDEAU.

Article 2 :

Le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le **1 AOUT 2022**
Le commissaire divisionnaire
Directeur départemental de la sécurité publique


Bruno GALLOT